

GENERALITES

- Chaque élève doit être assuré personnellement contre la maladie et l'accident.
- Les cours sont dispensés entre les mois de septembre et de juin, vacances et jours fériés exceptés.

INSCRIPTION

- Elle peut se faire par téléphone, e-mail ou sur place lors de la première leçon.
- Il n'est pas obligatoire de s'inscrire en couple.
- Les chèques « ACTION RENTRÉE SCOLAIRE DE SION » sont acceptés.
- Pour les nouveaux élèves, la première leçon est gratuite.
- Remise de 5 % sur l'abonnement annuel, dès 2 enfants de la même famille, étudiants et AVS.
- Remise non cumulable.
- L'abonnement est nominatif et ne peut être ni prêté ni revendu.

MODES DE PAIEMENT

- Tous les cours sont payables au début de chaque période ou de l'année, au comptant, par Twint BCVs ou BVR.
- Toute personne n'ayant pas effectué le paiement lors du 2^{ème} cours se verra refuser l'accès à l'école.
- Veuillez prendre note que toutes les factures seront envoyées par e-mail.
- Frais de rappel : 1^{er} CHF 15.- 2^e CHF 30.- 3^e CHF 45.- avec dossier transmis à l'office des poursuites.

REMBOURSEMENT

- Tout cours commencé est dû dans sa totalité.
- Aucune déduction et aucun remboursement ne seront accordés en cas d'absence.
- Chaque leçon manquée peut être remplacée dans le mois qui suit.
- En cas de force majeure ou d'absence supérieure à 2 semaines, le solde des cours sera reporté durant la période pour laquelle l'élève est inscrit.
- En cas de maladie ou d'accident, un certificat médical devra être présenté.
- En cas d'épidémie, de pandémie, danger naturel..., les cours ne seront pas remboursés, mais reportés ultérieurement.

VACANCES ET JOURS FERIES

- Conformément au plan de scolarité de la ville de Sion « www.sion.ch ».

TENUE

- Une tenue adéquate pour chaque cours de danse est exigée.
- Les talons aiguilles ou endommagés sont strictement interdits.
- Les chaussures de danse sont fortement recommandées, dans le cas contraire, des baskets à semelles blanches ou des chaussures de ville peuvent être utilisées.
- Les chewing-gums sont interdits.

SPECTACLES & COMPETITIONS

- Les costumes, y compris les chaussures, sont à la charge et propriété de l'élève.
- Tous parents et accompagnants doivent s'acquitter du tarif d'entrée.
- Pour les compétitions, les frais de licence sont à la charge de l'élève.

DROIT A L'IMAGE

- Par son inscription, l'élève accepte que son image puisse être utilisée sur des supports publicitaires (Flyers, photos, vidéos, sites internet et réseaux sociaux...).
- Le Professeur se réserve le droit d'accepter la prise de photos et de vidéos durant les cours.

DIVERS

- Les parents doivent amener leurs enfants 10 minutes avant le cours et les récupérer de suite à la fin de celui-ci.
- La présence des parents, amis ou spectateurs n'est pas autorisée.
- Il est interdit de fumer et de jouer dans l'école, le hall d'entrée et les escaliers ainsi qu'à l'extérieur du bâtiment.
- Les téléphones portables, jeux électroniques doivent être mis sous silence.
- La direction décline toute responsabilité en cas d'objets oubliés, échangés ou volés.
- Tout élève dont le comportement est perturbateur et qui ne respecte pas le présent règlement sera renvoyé.
- Un cours est validé dès trois personnes inscrites. En cas d'effectif insuffisant, il peut être annulé. Il est important de confirmer votre inscription au début de chaque saison.
- Le niveau des élèves et la répartition dans les cours sont établis par le Professeur.

ARRET

- L'élève qui ne désire plus continuer les cours est prié de le signaler par écrit à la Direction, 1 mois avant la fin de la période. Dans le cas contraire, la session suivante lui sera facturée.

EN CAS DE LITIGE

- Le for juridique est à Sion.